

25 May 2018, 17.00 u.

**GEREGLEMENTEERDE INFORMATIE**

**PERSBERICHT**

**Openbaarmaking over een transparantiekennisgeving**

(artikel 14, eerste lid, van de wet van 2 mei 2007 op de openbaarmaking van belangrijke deelnemingen)

**1. Samenvatting van de kennisgeving**

De vennootschap Rosier S.A. heeft op 23 mei 2018 een op 17 mei 2018 gedateerde transparantiekennisgeving ontvangen, waaruit blijkt dat Michel Limelette, Avenue Charles de Tollenaere, 5 , 1070 Anderlecht, ingevolge de verwerving van aandelen op 7 mei 2018, nu 5,12% van de stemrechten van de vennootschap bezit. Hij heeft aldus de wettelijke deelnemingsdrempel van 5% overschreden.

**2. Inhoud van de kennisgeving**

De op 17 mei 2018 gedateerde kennisgeving bevat de volgende informatie:

- Reden van de kennisgeving

« Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote »

- Kennisgeving door

« Une personne qui notifie seule »

- Kennisgevingsplichtige perso(o)n(en)

Michel Limelette

- Transactiedatum

7 mei 2018

- Overschreden drempel (in %)

5%

- Noemer

255.000

- Details van de kennisgeving

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote	# droits de vote	% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Michel Limelette	7 018	13 044		5,12%	
TOTAL		13.044	0	5,12%	0,00%

**ROSIER nv**

Route de Grandmetz 11a – B-7911 MOUSTIER (Henegouwen)  
Financiële informatie: Tel.: +32 69 87 15 30 – Fax: +32 69 87 17 09

- pagina 1 van 2

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction					
	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
Détenteurs d'instruments financiers assimilés		DD/MM/YYYY	DD/MM/YYYY à Tela			
<b>TOTAL</b>				0	0,00%	
<b>Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche &lt;CALCULER&gt; ci-dessous</b>						
<b>TOTAL (A &amp; B)</b>				<b># de droits de vote</b>	<b>% de droits de vote</b>	
				<b>CALCULER</b>	<b>13.044</b>	<b>5,12%</b>

### 3. Varia

- Dit persbericht kan op de website van de Vennootschap Rosier S.A. worden geraadpleegd onder rubriek "Financiële informatie".
- Contactpersoon:

Leurs Didier, [didier.leurs@rosier.eu](mailto:didier.leurs@rosier.eu), 0032 (0) 69 87 15 30, die vragen kan beantwoorden over het transparantiepersbericht, de kennisgeving en de aandeelhoudersstructuur.

Voor de Raad van Bestuur,



**Willy Raymaekers**  
Voorzitter en CEO van de Groep Rosier

### ROSIER nv

Route de Grandmetz 11a – B-7911 MOUSTIER (Henegouwen)  
Financiële informatie: Tel.: +32 69 87 15 30 – Fax: +32 69 87 17 09

- pagina 2 van 2

1. Statut de la notification

Définitive

2. Emetteur

Nom	ROSIER
Numéro d'identification	0401-256-237

3. Motif de la notification

Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote

+

4. Notification par

Une personne qui notifie seule

+

5. Personne(s) tenue(s) à notification

Nom	Adresse (pour entités juridiques)
Michel Limelette	

+

6. Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom	Adresse (pour entités juridiques)

+

 Veuillez compléter "Part II" pour les coordonnées des personnes visées aux rubriques 5 et 6

Part II

7. Date de dépassement de seuil

07-05-2018 (DD/MM/YYYY)

8. Seuil franchi (en %)

5

 Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum,  
il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées à la rubrique 10

9. Dénominateur

255.000

 Veuillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10. Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote	# droits de vote	% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Michel Limelette	7.018	13.044	0	5,12%	0,00%
TOTAL		13.044	0	5,12%	0,00%

 Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs, ajouter les sous-totaux par  $\Sigma$ ,  
puis terminer par les détenteurs seuls.  
Pour les "groupes", commencer par la personne physique ou entité juridique détenant le contrôle ultime.  
Les totaux, les sous-totaux et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche (CALCULER) ci-dessous.



B) Instruments financiers assimilés		Après la transaction				
Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance DD/MM/YYYY	Date ou délai d'exercice ou de conversion DD/MM/YYYY ou Texte	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement
<b>TOTAL</b>					<b>0</b>	<b>0,00%</b>



Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

TOTAL (A & B)	# de droits de vote	% de droits de vote
	<b>CALCULER</b>	<b>13.044</b>

#### 11. Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

--	--

#### 12. En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur  cessera de détenir/  
détiendra à nouveau  0 (DD/MM/YYYY)  
droits de vote à partir du

#### 13. Information supplémentaire

--

Fait à Anderlecht

Le 17-05-2018 (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité Michel Limelette

Signature





Notification de transparence  
Formulaire TR-1 BE  
PART II

Personnes soumises à notification

Nom	Adresse	téléphone	email	personne de contact (pour les entités juridiques)
Michel Limelette	Avenue Charles de Tollenaire 5 - 1070 Anderlecht	478542033	limelettemichel@hotmail.be	

Mandataire

Nom	Adresse	téléphone	email	personne de contact (pour les entités juridiques)

Données de facturation

Nom	Adresse	téléphone	email	personne de contact (pour les entités juridiques)
Michel Limelette	Avenue Charles de Tollenaire 5 - 1070 Anderlecht	478542033	limelettemichel@hotmail.be	

Les données à caractère personnel transmises par le biais du présent formulaire seront traitées, conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, par la FSMA, sisse rue du Congrès 12-14, à 1000 Bruxelles.  
La FSMA traite ces données dans le but de contrôler le respect du titre II de la loi du 2 mai 2007 et de ses arrêtés d'exécution.  
Les données traitées pourront éventuellement être transmises à des tiers dans les conditions prévues aux articles 74 et 75 de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers.  
Pour autant que les données traitées ne soient pas couvertes par le secret professionnel de la FSMA, les personnes physiques dont les données sont traitées disposent d'un droit d'accès et de rectification de ces données conformément aux articles 10 et 12 de la loi du 8 décembre 1992 susmentionnée.